

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES



DELIBERATION N° 01-2014

SEANCE du 28 Mars 2014

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
Présents : 11

L'an deux mille quatorze et le 28.mars à 18 heures45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Noëlle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline

Secrétaire de séance : Mme STEFANI Noëlle

OBJET/Détermination du nombre d'Adjoints

Le maire signale aux membres présents qu'en vertu des articles L.2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Maire propose à l'assemblée de nommer deux adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire
- **Décide** d'élire deux adjoints.

Fait et délibéré, le 28 mars 2014

Le Maire

Rémi COSTORIER

